

DES POLITIQUES CULTURELLES POUR LES PERSONNES, PAR LES TERRITOIRES

Le champ culturel. Plus de cinquante ans de politiques culturelles impulsées par le ministère de la Culture et par les collectivités territoriales ont développé sur l'ensemble du territoire un réseau d'équipements culturels remarquablement dense : scènes de théâtre, de concerts, écoles de musique, bibliothèques, musées...

Avec le concours des collectivités, l'Etat a pleinement rempli son rôle régulateur en assurant les conditions économiques d'une pérennité de la circulation des biens culturels. Le maillage culturel de nos territoires est aujourd'hui largement opérationnel.

Il faut le reconnaître, s'ils ne le sont pas parfaitement bien sûr, la culture et les arts ont en revanche, les moyens d'être présents partout, donc pour tous.

C'est la démocratisation culturelle, un effort conçu pour l'accès du plus grand nombre aux productions de l'intelligence sensible. Un effort maintenant relayé par les nouveaux moyens technologiques.

Mais c'est une politique de l'offre et de la diffusion, de l'accompagnement et de la médiation. Une politique qui donne beaucoup mais écoute peu. Une politique qui oublie que chacun est aussi porteur d'une culture propre, d'une identité singulière, tissée d'appartenances multiples, et que c'est en le reconnaissant en tant que *personne* libre qu'on le mettra en capacité de recevoir, d'échanger, de dialoguer.

C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui promouvoir une politique culturelle qui place la reconnaissance des droits culturels au fondement de son action et la dignité des personnes comme son objectif central, permettant ainsi la prise en compte du désir d'expérimentation créatrice de chacun et la valorisation des identités collectives, et par delà, le dialogue entre les individus et les groupes. Elle passe aussi par le soutien à une éducation à l'expression artistique.

Aujourd'hui – et en particulier grâce à l'enrichissement d'une société mêlant des cultures de plus en plus diverses et grâce à l'impératif de préservation et de promotion de la diversité des expressions culturelles porté par l'Unesco –, c'est à partir de leur histoire propre, pour l'explorer, la transmettre ou s'en dégager, que les personnes sont en mesure de déployer pleinement les cadres de leurs appartenances multiples, riches de différences et d'échanges.

Au-delà d'une politique de l'offre. Le *donner* de la démocratisation doit aujourd'hui s'enrichir du *écouter* de la démocratie culturelle.

Il revient aux pouvoirs publics, dans leur attention aux droits culturels de tous, mais aussi dans leur conscience des menaces de standardisation qui pèsent sur les imaginaires partagés, de prendre en compte l'appel d'autonomie de chacun. C'est une autre voie, complémentaire à celle de la démocratisation. Une voie qui part des territoires, des personnes et de leurs communautés de sensibilité.

Une voie qui passe par la valorisation des pratiques en amateur, tout autant que par la recherche collective de l'appropriation des grandes œuvres esthétiques. Une voie qui permettra l'affirmation des identités culturelles, mais aussi la nécessité du partage et du dialogue avec les autres cultures.

La faculté de juger, d'aimer, d'inventer – et non seulement celle d'admirer, d'adhérer et de recevoir – des personnes, en tant que sujets des droits culturels, doit être placée au centre des politiques culturelles.

Une politique culturelle pour la personne affirmée par la FNCC

- A l'écoute de l'exigence croissante de soutien et de mise en valeur des expérimentations artistiques et culturelles citoyennes, dopées par les technologies numériques et les réseaux Internet,
- devant l'appel à la reconnaissance de l'égale légitimité de toutes les manifestations publiques de la sensibilité, en amateur ou professionnelles, qu'elles soient développées dans la situation de handicap physique ou psychique, d'exclusion d'origine sociale, générationnelle ou communautaire,
- en résistance à la place excessive prise par les experts ou par le marché et à la montée en puissance d'un individualisme qui laisse chacun de plus en plus démuni face aux dangers des tentations communautaires,
- face à la force d'arasement des imaginaires, sans cesse décuplée, car déployée par certaines industries culturelles indexant la valeur sur la rentabilité et l'inventivité sur le succès immédiat,

la FNCC place au cœur de son action en faveur des arts et de la culture l'attention à la personne – à ses droits culturels, à son désir de reconnaissance, à son besoin d'émancipation, à sa volonté de participation à la construction d'un imaginaire sensible partagé.

Si la FNCC est profondément convaincue de la nécessité de soutenir la création la plus exigeante et de favoriser son accès pour tous, elle sait que la contemplation ou la consommation de l'art ne sauraient épuiser à elles seules la vie esthétique, constitutive de la construction individuelle et collective. Les droits culturels des personnes prennent leur plein sens d'émancipation à travers la reconnaissance de l'expérimentation singulière de chacun. Il en va de la capacité de résister à toutes les formes d'injonction à l'indistinction et à l'indifférence, qu'elles soient communautaires ou commerciales.

La FNCC place au premier plan de ses préoccupations, de ses travaux de réflexion, de ses missions de formation et d'information des élus et de son dialogue avec ses partenaires – avec l'Etat central et local (ministères et services en charge de la culture, des questions sociales, de santé, d'éducation, de développement...), avec les parlementaires, les associations d'élus, les professionnels, les acteurs associatifs – les atouts multiples et transversaux des arts et de la culture mis au service de la personne.

La FNCC est convaincue que c'est par un travail au long cours, sur la mutation numérique, l'enseignement artistique, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques en amateur, le handicap, la valorisation du patrimoine, le travail en faveur de la langue, lue ou écrite, parlée ou chantée, poétique ou critique... que les politiques de la culture peuvent concrètement contribuer significativement, aux côtés des autres politiques publiques, à construire un vivre-ensemble respectueux des personnes. Un vivre-ensemble fondé sur une mise en commun qui s'enrichit des expressions libres des singularités de chacun.

Une politique culturelle par les territoires favorisée, soutenue, promue par la FNCC

- Devant la demande croissante des citoyens d'être réellement associés aux orientations du politique,
- devant l'urgence que soit valorisée la pertinence des engagements associatifs et solidaires en tant qu'apports indispensables à la vitalité de l'imaginaire partagé,
- en refus du déni d'autonomie des territoires prolongé par des décennies d'approches politiques trop prescriptrices,
- dans la certitude que la pleine légitimité démocratique propre à toute assemblée élue au suffrage universel exige que chaque collectivité puisse exercer en toute autonomie et sans limitation (mais non sans concertation ou répartition consentie avec d'autres) la compétence culturelle ainsi que celles qui lui sont transversalement liées (urbanisme, développement durable, questions sociales, éducation...),
- et dans la conviction que l'Etat, donc un ministère de la Culture fort, puissant et respecté, doit demeurer l'indispensable garant d'unité et d'équité en mesure d'insuffler sa signification nationale à chaque décision de politique culturelle locale,

la FNCC sait qu'un renouvellement considérable des modes de gouvernance politique est nécessaire entre les différentes natures de collectivités pour qu'elles puissent s'engager vers des co-élaborations respectueuses des spécificités de chacune.

La nouvelle carte des intercommunalités, la pertinence de la situation de proximité des départements, la vision plus globale et stratégique des régions et la revendication légitime de chaque commune, rurale ou urbaine, à pouvoir tracer ses choix culturels sont autant de données politiques qui, par la culture et les arts, doivent contribuer à exprimer le sens même de la démocratie territoriale.

La FNCC mettra toute son énergie à favoriser le dialogue et la concertation entre les collectivités et à les placer à l'horizon de leur responsabilité nationale. Elle fait siens les impératifs du développement durable, ceux du respect de la diversité culturelle, des droits culturels, de la perspective européenne et internationale, mais aussi ceux liés aux profondes mutations des comportements et des attentes de culture induites par le numérique et la troublante articulation qu'il opère entre le proche et le lointain, le territorial et le mondial. Inventer donc, avec tous : avec les personnes pour l'émancipation citoyenne, avec les groupes dans leur diversité pour le partage des différences, avec les collectivités et avec l'Etat pour la cohérence du dialogue territorial et pour l'intérêt général.

Par cette triple perspective

- mettre la personne tant productrice que réceptrice au centre de gravité des politiques publiques de la culture,
- placer les territoires dans leurs diversités au cœur de la définition des politiques culturelles nationales,
- et construire entre les collectivités et avec l'Etat un dialogue mêlant horizon commun et profondeur locale,

la FNCC s'engage dans la transformation de ses propres fonctionnements hérités. Et la réactivation du Conseil des collectivités pour le développement territorial (CCTDC) dont elle est à l'origine et dans la redynamisation duquel elle est aujourd'hui pleinement investie correspond notamment à sa volonté de décentraliser ses instances et ses formations, de dynamiser son réseau de délégués en région, de se mettre en mesure de faciliter les concertations entre collectivités.

Cette feuille de route que se donnent les élus de la FNCC est conçue à la fois pour les arts et pour l'ensemble des dimensions de la vie esthétique et symbolique, pour la fréquentation des œuvres et pour l'expérimentation des pratiques, pour les territoires et pour le pays.

la FNCC